

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La SPA de l'Estrie dénonce une Sherbrookoise pour négligence envers son chien

Sherbrooke, le 13 septembre 2016 - C'est en vertu de l'Article 446 1 B) du Code criminel canadien que la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie a déposé, à la mi-août, un rapport auprès du ministère de la Justice du Québec qui verra à déposer ou non des accusations contre une Sherbrookoise ayant négligé son Dogue allemand (Grand danois).

« C'est la réception d'une plainte reçue le 11 août dernier qui a mené un patrouilleur de la SPA de l'Estrie au domicile où logeait le chien en question, précise la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. Le patrouilleur y a découvert une chienne âgée de cinq ans, affligée d'une vilaine blessure au cou, vivant dans des conditions insalubres et attachée à l'extérieur avec une chaîne d'environ 18 pouces, sans eau, sans nourriture et sans abri pour se protéger de la pluie et du soleil. »

Profonde blessure au cou provoquée par un collier

Portant un collier de métal de type *choker* beaucoup trop petit pour la circonférence de son cou, la chienne souffrait d'une profonde blessure. *« Le collier aurait dû minimalement être deux pouces plus long pour un ajustement convenable et un port sans danger, relate madame Bergeron. Malheureusement, puisqu'il était si serré et en raison d'un port prolongé, le collier s'est véritablement incrusté dans la peau de son cou et, au fil du temps, une masse de chair rouge s'est formée sur la partie ventrale, résultant en une importante inflammation et infection. »* La pauvre avait également les griffes très longues, ce qui nuisait considérablement à sa démarche.

Compte tenu de la condition dans laquelle la chienne se trouvait, celle-ci fut saisie puis transportée au refuge de la SPA de l'Estrie afin d'y recevoir tous les soins vétérinaires requis. Entretemps, les enquêteurs de l'organisme de protection ont rencontré la gardienne de l'animal et il fut convenu de confier la garde officielle de ce dernier à la SPA de l'Estrie. Au moment d'écrire ces lignes, la chienne se trouvait toujours temporairement hébergée dans une famille d'accueil, le temps qu'elle se rétablisse avant d'être placée à l'adoption.

.../2

Les soins de base

La porte-parole rappelle l'importance d'offrir tous les soins nécessaires à son animal de compagnie. « *Parmi ceux-ci, il faut, bien sûr, l'alimenter avec une nourriture adaptée à sa condition et à son âge, lui fournir une eau propre et fraîche ainsi qu'un abri où il pourra se protéger des intempéries ou de la chaleur, le toiletter régulièrement, le faire vacciner annuellement et lui offrir un espace vital assez grand et propre.* » Quant à l'ajustement du collier, elle précise que celui-ci doit permettre le passage de deux doigts.

Soulignons enfin que la SPA de l'Estrie a le mandat d'appliquer les lois fédérale et provinciale ainsi que la réglementation municipale en matière de protection et de bien-être animal. Sa porte-parole invite les citoyens témoins d'actes de négligence ou de cruauté envers des animaux à communiquer avec l'organisme de protection. « *La collaboration citoyenne est d'une importance capitale, affirme-t-elle. Le public est nos yeux et, par la bande, la voix de ceux qui ne peuvent parler.* »

Bas de vignette

En raison du port prolongé d'un collier trop serré, cette chienne a subi une profonde blessure au cou, à un point tel qu'une masse de chair infectée s'est formée sur la partie ventrale.

-30-

Source : Cathy Bergeron
Responsable des communications
SPA de l'Estrie
819 821-4727, poste 109 / cbergeron@spaestrie.qc.ca